



Déclaration préalable de la CAPA du 21 décembre 2017

Les psychologues ont choisi. Ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête des élections professionnelles. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

Avec 54 % des voix pour le vote aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA), le SNUipp-FSU et le SNES-FSU remportent une large victoire aux premières élections professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale. Localement, sur l'académie de Poitiers, c'est 3 sièges sur quatre qui reviennent à nos organisations. Un résultat qui témoigne de l'engagement opiniâtre des deux syndicats dans la reconnaissance de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif. Les collègues ont clairement conforté la création du corps commun et renforcé la position majoritaire de de la FSU.

La création du nouveau corps n'est qu'une première étape car pour assurer un réel service public de psychologie en direction de tous les élèves de la maternelle à l'université, le Snes et le Snuipp continuent à revendiquer :

→un plan de recrutement et des créations de postes pour tendre, dans une première étape, vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves ; nous sommes encore loin de cette moyenne sur l'académie. La baisse significative du nombre de postes mis aux concours 2018 ne va pas non plus dans ce sens, contrairement aux annonces faites par l'IGEN Bellier. L'académie de Poitiers est très rurale ; sur une grande majorité du territoire le psychologue de l'Education Nationale est parfois le seul référent auprès des enfants et des familles. C'est pourquoi, pour le mouvement inter-académique, nous demandons que la Rectrice fasse valoir auprès du ministère les besoins en postes d'autant plus que de nombreux postes restent vacants.

Nous revendiquons aussi :

→des modalités d'évaluation conformes à nos missions de psychologue et aux règles déontologiques de la profession ;

→un régime indemnitaire unique aligné sur les indemnités actuelles des Psychologues EDA ;

→le développement des RASED dans le premier degré, dispositif pluriel de prévention et remédiation ; l'efficacité du travail des psychologues est accentuée par l'appartenance à cette équipe de professionnels de l'éducation qui apporte sa contribution dans la lutte contre

l'échec scolaire.

→des plans de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues et prenant en compte la réalité du nombre des Psychologues EN sur l'académie. Par exemple, nous demandons que tous les Psychologues EN puissent être formés en 2 ans au Wisc 5. Nous avons été surpris de découvrir que 30 places seulement étaient proposées au Plan Académique de Formation !

→un fond national et académique pour équiper tous les psychologues d'outils actualisés : tests, outils de communication, conformes à une pratique déontologique de notre profession, dans un esprit d'équité de traitement sur le territoire.

→Pour les psy-EDA en particulier, nous revendiquons des conditions de travail décentes dans des locaux adaptés qui préservent la confidentialité et des indemnités de déplacement qui correspondent aux frais réels.

→Le respect des missions des Psychologues-EDO mises à mal avec le Plan Etudiant et la nouvelle commande qui leur est faite de former les professeurs principaux notamment à l'entretien. Nous ne sommes pas formateurs mais bien psychologues et cette compétence ne s'acquiert pas en une journée. Nous demandons également que la fiche de missions des services civiques qui seront recrutés dans les CIO voire les établissements ne recouvre pas celles des Psychologues EDO. En effet, comment concevoir que des jeunes services civiques, non formés aux problématiques des projets d'avenir à l'adolescence et parfois eux-mêmes concernés, pourraient « accompagner » les lycéens dans l'élaboration des projets d'orientation ?

Enfin nous regrettons que la circulaire de la rectrice du 24 novembre 2017 concernant le nouveau corps ne soit pas conforme aux missions définies dans le décret et demandons qu'elle soit revue.

Les commissaires paritaires du SNUIPP-FSU et SNES-FSU